

Embargo vendredi 20 avril, 10h00

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone +41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Berne, le 20 avril 2018

Communiqué de presse de la Direction de l'instruction publique

Ceff à Saint-Imier

La formation supérieure en soins infirmiers ouverte aux autres cantons

La formation d'infirmier/infirmière en école supérieure (ES) du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) à Saint-Imier sera ouverte aux élèves provenant d'autres cantons à partir de la rentrée scolaire 2019/20. Le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver a décidé d'inscrire cette filière dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures. Le but est de favoriser la formation et le recrutement du personnel qualifié dont les institutions socio-sanitaires ont urgemment besoin.

Le canton de Berne propose depuis 2012 une filière ES en soins infirmiers au ceff à Saint-Imier. Cette formation à plein temps, reconnue par la Confédération, a été créée pour répondre aux besoins en personnel qualifié des milieux socio-sanitaires régionaux. Deux volées sont lancées chaque année, en février et en août. Elles sont pour l'heure composées uniquement d'élèves domiciliés dans le canton de Berne.

Une formation reconnue

Le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver a décidé d'inscrire la formation ES en soins infirmiers du ceff dans l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES) pour la rentrée 2019/20. Cette ouverture aux personnes provenant d'autres cantons a été communiquée récemment aux ministres romands en charge de l'instruction publique. Elle se fonde sur différentes réflexions.

Les milieux socio-sanitaires relèvent la qualité de la formation ES en soins infirmiers et l'excellent niveau des stagiaires, respectivement des diplômés, qu'ils accueillent dans leurs institutions. Ils plaident pour une ouverture de la formation du ceff à des élèves d'autres cantons car une partie des infirmiers et infirmières ES formés à Saint-Imier trouvent ensuite un emploi dans des institutions sises hors du canton. Dans ces conditions, les besoins des institutions bernoises, qui sont soumises à un système cantonal d'obligation de former, ne peuvent pas être satisfaits.

Profil complémentaire à la HES

Les expériences menées au ceff à Saint-Imier et au BZ Pflege de Berne ont démontré que les profils ES et HES sont complémentaires. Les conditions d'accès à ces deux voies sont différentes. A quelques exceptions près, les élèves intégrés dans la formation ES en soins infirmiers du ceff sont en possession d'un Certificat fédéral de capacité (CFC), dans la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire.

La filière ES permet aux détenteurs d'un CFC d'accéder à une formation de niveau tertiaire B et d'évoluer professionnellement. Les titulaires d'une maturité professionnelle ont de leur côté



accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), qui sont du niveau tertiaire A et conduisent à l'obtention d'un bachelor. Il est important de garantir dans le domaine de la santé la même perméabilité du système de formation que dans les autres secteurs.

La filière du ceff est soutenue par les institutions socio-sanitaires régionales, mais aussi plus largement par les milieux professionnels nationaux (Ortra santé suisse) et bernois (Oda Gesundheit Bern et Ortra santé-social Berne francophone). Elle a été dûment reconnue par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. L'ES en soins infirmiers du ceff est la seule école supérieure du pays à ne pas être encore inscrite dans l'accord AES, qui a pour objectif de faciliter la mobilité et la qualification dans le domaine du tertiaire B.

Pénurie de personnel

Malgré une augmentation marquée du nombre de diplômés ces dernières années, les besoins en personnel demeurent très élevés dans le domaine de la santé, à tous les niveaux de formation. Ils sont encore loin d'être couverts, dans le canton de Berne comme ailleurs, et d'importants efforts devront encore être entrepris dans le domaine de la formation pour faire face au vieillissement de la population ou aux restrictions en matière de recrutement de main d'œuvre étrangère.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- M. Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique et Président du Gouvernement